

Accueil de jour Alzheimer et syndromes apparentés

Résidence Keramour



Séverine LE GOUARD
Directrice

Dr Catherine NOËL
Médecin Gériatre



RESIDENCE KERAMOUR
EHPAD & UNITÉ DE SOINS
LONGUE DURÉE
association hospitalière de Bretagne

L'accueil de jour est réalisé au sein de la Résidence Keramour de Rostrenen, dans un service dédié à cette prise en charge.

Les objectifs

L'accueil de jour s'inscrit dans une politique de maintien à domicile. À ce titre, il permet de :

- Soutenir les personnes accueillies par une prise en charge adaptée,
- Maintenir les acquis et ralentir la progression de la maladie, notamment par des activités de stimulation variées,
- Apporter aide et soutien aux familles dans l'accompagnement de leur proche,
- Permettre aux personnes accueillies de maintenir les liens sociaux,
- Faciliter le maintien à domicile.

La modalités d'accueil

Toute personne intéressée peut formuler une demande d'admission au secrétariat de la Résidence, en se rendant sur place ou par téléphone au 02 96 57 40 70.

Le dossier d'admission comprend une partie administrative et une partie médicale à remplir par le médecin traitant.

Avant l'admission, la personne et l'aidant seront reçus par la responsable afin de les informer sur le fonctionnement mais aussi pour les soutenir, les rassurer et les déculpabiliser.

Le fonctionnement

L'accueil de jour est ouvert de 9h30 à 17h du lundi au vendredi (sauf jours fériés).

La structure a une capacité de 6 places par jour. Les personnes accueillies peuvent être prises en charge de un à trois jours par semaine.

Le personnel

Sous la responsabilité de la Direction de la Résidence Keramour, l'équipe de l'accueil de jour est composée d'aides-soignantes formées à l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, d'une coordinatrice, d'une secrétaire et d'un agent des services logistiques. L'ensemble de l'équipe se tient à la disposition des familles pour des informations et des explications sur la maladie et l'évolution des troubles, pour les soutenir et les accompagner.

Les activités

Des activités variées sont proposées, visant à maintenir les capacités intellectuelles et physiques de la personne :

- Atelier mémoire
- Activités motrices : gymnastique douce, marche, danse, etc.
- Ateliers manuels : confection d'objet, peinture, art floral, etc.
- Activités de la vie quotidienne : cuisine, mise du couvert, etc.
- Activités de détente et de loisirs : jeux de société, jeux de cartes, films, etc.
- Activités de soins esthétiques et de massages

La prise en charge financière

Une facturation mensuelle est établie en fonction de la fréquentation de l'accueil de jour. Les tarifs, fixés par arrêtés du Conseil Général des Côtes d'Armor, sont révisés une fois par an. Ils comportent :

- Un tarif hébergement,
- Un tarif dépendance qui varie en fonction du degré d'autonomie de la personne (GIR 1 et GIR 2), (GIR 3 et GIR 4).

Ces frais peuvent être pris en charge partiellement ou en totalité dans le cadre du plan d'aide à domicile financé par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Les repas sont facturés en sus.

Possibilité d'accueillir des personnes en GIR 5 et 6 sans prise en charge APA actuellement.

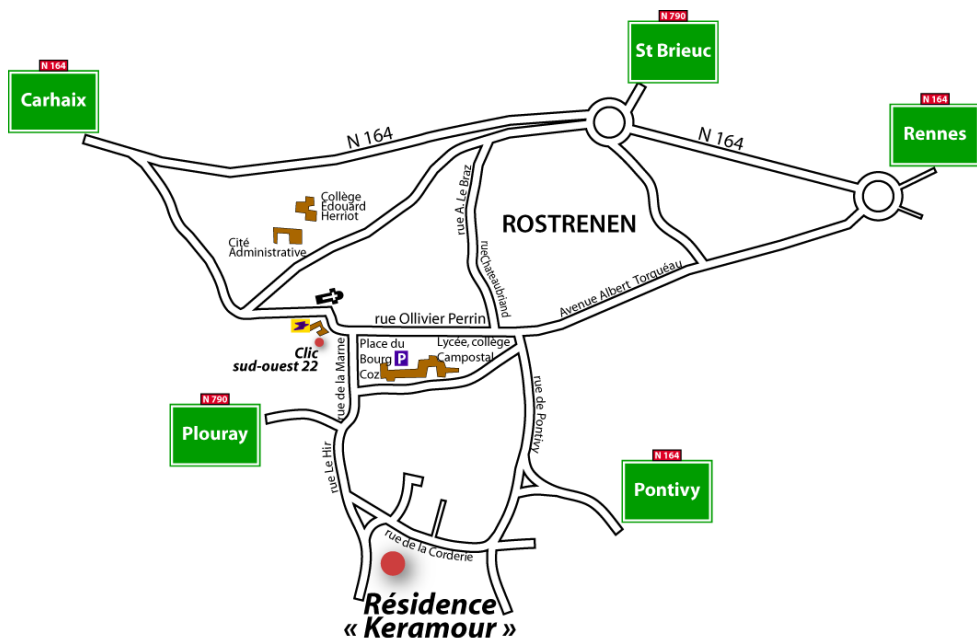
- Un forfait soins, pris en charge à 100% par les Caisses d'Assurances Maladies, comprenant les prestations dispensées par un personnel qualifié ainsi que les transports.

Les transports

Les transports peuvent être assurés par la Résidence Keramour ou par les familles moyennant une indemnisation.



L'accès à la Résidence



RESIDENCE KERAMOUR
EHPAD & UNITE DE SOINS
LONGUE DUREE
association hospitalière de Bretagne

8 rue de la Corderie
22110 ROSTRENEN

Tél. : 02 96 57 40 70

Fax : 02 96 57 40 71

secretariat.longsejour.rostrenen@ahbretagne.com

www.ahbretagne.com

